

# CPCA Nord Nouvelle Aquitaine

Antenne de Poitiers



## FICHES PARCOURS CPCA



Pôle de  
Réparation pénale  
Investigation de  
Soutien éducatif et de  
Médiation



## Alternatives aux poursuites

### CADRE PENAL

#### Orientation

- ✓ Parquet

#### MESURES CONCERNEES

- ✓ COMPOSITION PENALE
- ✓ CLASSEMENT SOUS CONDITION

Obligatoire	Entretien d'évaluation	Coût de 220 € A la charge de la personne mise en cause	Durée maximale 6 mois
Obligatoire	Stage de responsabilisation <ul style="list-style-type: none"><li>- Forme collective</li><li>- Durée 2 journées</li></ul>		
Obligatoire	3 entretiens individuels <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>		
Facultatif	Module accompagnement : sanitaire, social et ou professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement sanitaire sera assuré par des partenaires locaux</li><li>- L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'assistante sociale du CPCA et/ou les partenaires locaux</li></ul>		
Obligatoire	Bilan écrit au Parquet		

## Mesures présententielles

### Orientation

- ✓ Juge d'instruction
- ✓ Juge des Libertés et de la Détention<sup>1</sup>

### CADRE PENAL

#### MESURES CONCERNEES

- ✓ CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO-EDUCATIF (CJSE)

Obligatoire	Entretien d'évaluation	Durée liée à la durée du Contrôle Judiciaire et à l'expertise des professionnels du CPCA
Facultatif <sup>2</sup>	Action collective : <ul style="list-style-type: none"><li>- Forme collective</li><li>- Durée 2 journées</li></ul>	
	Entretiens individuels <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Groupe de parole <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
Obligatoire	Module accompagnement : sanitaire, social et ou professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement sanitaire sera assuré par des partenaires locaux</li><li>- L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'assistante sociale du CPCA et/ou les partenaires locaux</li></ul>	
	Bilan écrit aux magistrats mandants	

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une convocation par procès-verbal avec contrôle judiciaire ou encore suite à une comparution immédiate qui aurait été reportée, le procureur de la République peut demande au JLD la mise en place d'un contrôle judiciaire. Dans ses réquisitions, il indiquera la durée du CJ souhaitée, en se basant sur l'ESR.

<sup>2</sup> Le parcours sera déterminé par l'entretien d'évaluation et par les professionnels du CPCA, qui pourront l'orienter vers l'un des 4 modules.

## A titre de peine

### Orientation

✓ Tribunal correctionnel

### MESURES CONCERNEES

✓ PEINE DE STAGE

Obligatoire	Entretien d'évaluation	Coût de 220 € A la charge de la personne mise en cause	Durée maximale 6 mois
Obligatoire	Stage de responsabilisation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Forme collective</li><li>- Durée 2 journées</li></ul>		
Obligatoire	3 entretiens individuels <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>		
Facultatif	Module accompagnement : sanitaire, social et ou professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement sanitaire sera assuré par des partenaires locaux</li><li>- L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'assistante sociale du CPCA et/ou les partenaires locaux</li></ul>		
Obligatoire	Bilan écrit au Parquet (à remettre au service d'exécution des peines)		

## Post sentenciel

## CADRE PENAL

### Orientation

✓ SPIP

### MESURES CONCERNEES

✓ SURSIS PROBATOIRE

Obligatoire	Entretien d'évaluation en collaboration avec le SPIP	Durée liée à la mesure de sursis probatoire et à l'expertise des professionnels du CPCA
	Action collective <ul style="list-style-type: none"><li>- Forme collective</li><li>- Durée 2 journées</li></ul>	
Facultatif <sup>3</sup>	Entretiens individuels <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Groupe de parole <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Module accompagnement : sanitaire, social et ou professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement sanitaire sera assuré par des partenaires locaux</li><li>- L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'assistante sociale du CPCA et/ou les partenaires locaux</li></ul>	
Obligatoire	Rapport final au SPIP	

<sup>3</sup> Le parcours sera déterminé par l'entretien d'évaluation et par les professionnels du CPCA, qui pourront l'orienter vers l'un des 4 modules.

## Ordonnance de Protection

CADRE CIVIL

### Orientation

✓ JAF

### MESURES CONCERNEES

✓ ORDONNANCE DE PROTECTION

Facultatif	Entretien d'évaluation	<p>Pas de limitation de durée <i>(La durée d'une ordonnance de protection est de 6 mois. Néanmoins, la mesure étant facultative, il n'y a pas de limite de durée, tant que l'intéressé a engagé son stage dans le délai de l'ordonnance de protection)</i></p>
Facultatif <sup>4</sup>	Action de responsabilisation <ul style="list-style-type: none"><li>- Forme collective</li><li>- Durée 2 journées</li></ul>	
	Entretiens individuels <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Groupe de parole <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Module accompagnement : sanitaire, social et ou professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement sanitaire sera assuré par des partenaires locaux</li><li>- L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'assistante sociale du CPCA et/ou les partenaires locaux</li></ul>	
Obligatoire	Attestation d'exécution du stage au JAF	

<sup>4</sup> Le parcours sera déterminé par l'entretien d'évaluation et par les professionnels du CPCA, qui pourront l'orienter vers l'un des 4 modules.

## DEMARCHE VOLONTAIRE

### Modalités d'accès :

- ✓ A l'issue d'une procédure judiciaire
- ✓ De manière proactive
- ✓ Sur orientation des partenaires

Obligatoire	Entretien d'évaluation	Durée individualisée
Facultatif <sup>5</sup>	Action de responsabilisation <ul style="list-style-type: none"><li>- Forme collective</li><li>- Durée 2 journées</li></ul>	
	Entretiens individuels <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Groupe de parole <ul style="list-style-type: none"><li>- Conduits par un travailleur social formé et/ou la psychologue clinicienne du service.</li></ul>	
	Module accompagnement : sanitaire, social et ou professionnel. <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accompagnement sanitaire sera assuré par des partenaires locaux</li><li>- L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'assistante sociale du CPCA et/ou les partenaires locaux</li></ul>	

<sup>5</sup> Le parcours sera déterminé par l'entretien d'évaluation et par les professionnels du CPCA, qui pourront l'orienter vers l'un des 4 modules.

